

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/10/2014

1- FINANCES COMMUNALES

REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE AU SIVU DES ECOLES

Délibération - Virements de crédits : autorisation spéciale

Monsieur le Maire expose qu'un fonds d'amorçage est versé par l'Etat pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Ce sont les communes qui perçoivent cette participation, même si la compétence scolaire a été transférée à un syndicat. Il explique que ce montant doit être constaté au niveau du budget communal et reversé au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne.

Pour cela il est nécessaire d'effectuer une autorisation spéciale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier le budget communal 2014 comme suit :

<u>AUTORISATION SPECIALE N°1</u>	IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
Objet			
Autres attributions et participations	7488		4 000
Reversement et restitution sur autres attributions et participations	7489	4 000	

DEMANDE au Maire de bien vouloir émettre les titres et les mandats correspondants

SUBVENTION A LA COMMISSION DES FLEURS

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

VOTE une subvention de 331 € à la Commission des Fleurs de Saint-Ondras.

DEMANDE au Maire de bien vouloir procéder au mandatement de la dépense.

PRECISE que la somme sera prélevée au compte 6574 sur la subvention « non affectée » votée au BP 2014.

BILAN GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Monsieur le Maire présente le bilan financier de la garderie périscolaire St-Ondras – Valencogne pour l'année scolaire écoulée. Il explique qu'il y aura un problème de places à la cantine de l'école maternelle à la rentrée des vacances de la Toussaint et qu'une solution doit être rapidement trouvée. Enfin il précise que le temps de garderie du soir à Valencogne est prolongé d'un quart d'heure pour s'aligner sur celle de Saint-Ondras.

2- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

DEVIS

Le Maire présente :

- le devis de l'entreprise VEYRET, relatif au réaménagement de la salle des fêtes (3 496,20 € TTC)

- le devis de l'entreprise CHOIRAL, relatif aux travaux à réaliser à la salle des fêtes, à l'église et à la cure (2 342,40 € TTC).

Les élus acceptent ces 2 devis

CREATION D'UNE PLACE DE TAXI

Le Maire informe l'assemblée qu'une demande de création de place de taxi sur la commune lui a été adressée par David FAVIER de Valencogne.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR UNE AIRE DE RETOURNEMENT IMPASSE DU VERNATEL

Délibération

Monsieur le Maire expose que la commune envisage la création d'une aire de retournement pour camion de collecte des ordures ménagères s'engageant dans l'impasse du Vernatel.

Pour cela, Madame Isabelle REVOL, propriétaire de la parcelle d'implantation de l'aire de retournement accepte de mettre gratuitement une partie de son terrain cadastré B 405 à disposition de la Commune.

La convention annexée à cette délibération vise à encadrer les modalités de mise à disposition de ce terrain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE cette proposition et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du terrain.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire expose qu'il a été discuté à l'échelon intercommunal du passage de l'ensemble des habitants à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec des variantes selon la fréquence du ramassage. Il explique qu'à ce jour le ramassage est hebdomadaire sur l'ensemble de la commune et qu'un passage tous les 15 jours induirait une baisse de la taxe pour les ménages, la proposition étant rendue judicieuse par la diminution du volume des poubelles consécutive au tri sélectif.

Les élus suggèrent la création d'une commission chargée d'effectuer un sondage auprès des habitants.

MISE EN PLACE D'UN DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise en place du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de la Bourbre, le SMABB a constaté que certaines communes ne disposaient pas de l'ensemble des documents réglementaires en matière de gestion des risques majeurs. Le SMABB a demandé à ces communes de se mettre en conformité avec la réglementation. Une mutualisation des frais est à envisager à l'échelon intercommunal.

Délibération

Monsieur le Maire explique que la commune ne dispose pas de Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs. Or ce document réglementaire a été rendu obligatoire par la Préfecture de l'Isère pour toutes les communes du Bassin de la Bourbre dont Saint-Ondras fait partie. Il propose à l'Assemblée de s'engager dans la réalisation de ce document.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

S'ENGAGE à réaliser un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs sur la commune de Saint-Ondras.

SOLLICITE une subvention pour la réalisation du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs sur la commune de Saint-Ondras auprès de Groupama et de tout autre organisme susceptible d'apporter une aide financière à ce projet.

DEMANDE au Maire de bien vouloir procéder au mandatement des dépenses correspondantes.

3- INTERCOMMUNALITE

- Le Maire rend compte des réunions à la Communauté de Communes Bourbre-Tisserands.
- Valérie GUINET rend compte de la réunion relative au Contrat Enfance et Jeunesse.
- Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX rend compte de la réunion habitat.

4- DIVERS

Représentant des familles au sein du CCAS : demande de l'UDAF : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX est désignée.

Comptes-rendus de réunions : Michel DREVON pour le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre.

11 novembre : Cérémonie à Saint-Andras à 10h45. Refaire le socle abîmé. Une commission se constitue afin de réaliser une exposition sur la Première Guerre mondiale.

PROCHAINE REUNION : LUNDI 10 NOVEMBRE A 20H30